



COMMUNIQUÉ

Objet: Réactions au projet immobilier de 100 Millions\$ à la Plage Lac St-Joseph

Suite à l'annonce surprise rendue publique la semaine dernière d'un futur développement immobilier de l'ordre de 100 millions\$ sur le site actuel de la Plage Lac St-Joseph (comprenant plus de 400 nouvelles unités d'habitations et une marina pouvant accueillir jusqu'à 100 embarcations), **la Ville de Lac-Saint-Joseph veut exprimer sa vive opposition à ce projet et déplore le manque de consultation préalable de la ville de Fossambault-sur-le-Lac dans ce dossier aux répercussions environnementales excédant sa limite territoriale.**

Au plan historique, il importe de mentionner que le site sur lequel ce projet doit être implanté appartenait avant 1982 à la Ville de Lac-Saint-Joseph. Il avait été cédé à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac suite à une demande logée par le propriétaire de l'époque de la Plage Germain pour faciliter le raccordement au système d'égout de cette ville. L'une des raisons de ce geste était d'accommoder le propriétaire de l'époque du camping et de la Plage Germain et non pas y voir éventuellement un méga développement immobilier et privant l'accès public à l'ensemble des résidents de la région métropolitaine de Québec.

C'est dans ce contexte que la Ville de Lac-Saint-Joseph a adopté lors de sa séance extraordinaire du Conseil municipal tenue ce lundi, 3 mai 2021, une résolution afin de donner mandat à la firme Bélanger Sauvé de représenter la Ville dans ce dossier, compte tenu de l'expertise nécessaire pour mener à bien cette démarche juridique. Nous avons procédé sans appel d'offres en raison de l'urgence d'agir rapidement et de l'expertise pointue de ce bureau dont fait partie l'ex ministre des Affaires Municipales, Me Pierre Moreau, bien au fait des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* desquelles découlent les procédures liées à l'adoption de ces règlements.

Nous sommes évidemment très conscients des coûts monétaires éventuels engendrés par cette démarche juridique mais jugeons ce dossier hautement prioritaire au plan de l'environnement et des principes de développement durable si cher à l'ensemble de nos résidents et contribuables. Dans notre volonté d'être transparents avec l'usage des fonds publics, nous voulions vous en informer immédiatement.

En conclusion, la Ville prendra tous les moyens légaux, administratifs et politiques pour empêcher un tel développement qui ne correspond d'aucune manière à notre vision du développement durable et contraire à notre devise inscrite sur nos armoiries « **ENVIRONNEMENT PROTÉGÉRAI** ».

En conséquence, nous invitons tous les citoyens de Ville de Lac-Saint-Joseph, Ville de Fossambault-sur-le-Lac, Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et tout autre personne intéressée par la protection de l'environnement à signer la pétition sur notre page Facebook ou à l'adresse suivante :

<https://www.change.org/p/ville-de-fossambault-sur-le-lac-non-au-changement-de-zonage>